

Délibération n°073-2022

**Contractualisation d'un premier emprunt pour la construction du groupe scolaire**

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
25	17	20
Date de convocation		
25 novembre 2022		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le premier décembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

**Présents :** Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Brigitte GAYAUD, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Sarah AIT-IDIR, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX, Christian GOMEZ

**Procurations :** Eric ORTIZ à Delphine POIRIER ; Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER ; Marie-Dominique MICHELET à Catherine CLIMENT.

**Absents :** Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Mélanie SALLE

\*\*\*

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Conformément à l'avant-projet sommaire de l'opération de construction du groupe scolaire élémentaire, approuvé en séance du 22 septembre dernier, le coût prévisionnel total de l'opération s'élèverait à 7.762.946 € TTC dont 2.310.710 € à charge nette communale.

Compte tenu de la capacité d'autofinancement annuel de la commune, le besoin de financement spécifique au groupe scolaire peut être estimé entre 2,5 et 3M€ en fonction des cofinancements qui seront obtenus, à répartir sur trois exercices budgétaires (2023 à 2025).

La Caisse d'Épargne, qui reste à ce jour le principal partenaire financier de la commune, a proposé un premier prêt de 1 M€ à taux fixe de 3,41% sur 20 ans, à périodicité trimestrielle, mobilisable jusqu'au 30 avril 2023, c'est-à-dire qu'il n'impactera pas les comptes 2022. Ce premier emprunt permettra le financement de la seconde phase de conception de maîtrise d'œuvre ainsi que le démarrage des travaux au second semestre 2023. L'annuité s'élève à 69.177,96€.

La commission des finances a émis un avis favorable à cet emprunt lors de sa réunion du 27 octobre dernier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2337-3,

Vu sa délibération n°065-2022 du 22 septembre 2022 approuvant l'avant-projet sommaire de la construction du groupe scolaire élémentaire,

Considérant la proposition présentée par l'établissement Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon le 25 octobre 2022,


Où l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

1. D'approuver le recours à un premier emprunt de 1 M€ pour participer au financement de la construction du groupe scolaire élémentaire.
2. D'approuver la proposition de la Caisse d'Épargne pour un emprunt à taux fixe de 3,41% sur 20 ans à échéances trimestrielles.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à conclure le contrat de prêt afférent.
4. D'inscrire cette recette au budget primitif principal 2023 de la commune.

Le Secrétaire de séance,  
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER

